



République Française

Département de la Haute-Savoie
COMMUNE DE VALLORCINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS		
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VALLORCINE		
en exercice	10	L'an deux mille vingt-six le 5 juin, le Conseil Municipal de VALLORCINE, dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire en mairie sous la présidence de Monsieur Patrick ANCEY, Maire. Date de convocation du Conseil Municipal : 1^{er} juin 2026
présents	9	
Votants	10	
procuration	1	
Présents		Monsieur Patrick ANCEY, Monsieur Pascal NEGRE, Madame Fanny DEVILLAZ, Madame Léonor AUBLIN, Madame Marie PAYOT, Monsieur David GUILLOT, Madame Kim BERGUERAND, Monsieur Paul BOIZARD, Madame Sonia DESCHAMPS
Représentés		Monsieur Paolo BOUISSA donne pouvoir à M. David GUILLOT
Absents excusés		Monsieur Paolo BOUISSA
Secrétaire de séance		Madame Marie PAYOT

<u>Délibération n° 26/06/05</u> Création de la commission communale des impôts directs
--

Vu le Code général des impôts et notamment l'article 1650 portant création d'une commission communale des impôts directs ;

Considérant que, pour les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée du maire ou d'un adjoint délégué, ainsi que de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants ;

Le rôle de la commission communal des impôts directs est lié à la fiscalité directe locale. Elle dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation et elle participe à l'évaluation des propriétés bâties, ainsi qu'à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties.

Les 6 commissaires et leurs suppléants, en nombre égal, sont désignés par le Directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables en nombre double, dressée par le Conseil municipal.

La liste de propositions établie par délibération du Conseil municipal doit donc comporter 24 noms : 12 noms pour les commissaires titulaires et 12 noms pour les commissaires suppléants.

La désignation des commissaires intervient dans les deux mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux.

Les candidatures suivantes ont été enregistrées :

Les commissaires titulaires : André DEVILLAZ, Corinne MUGNIER, Jacques CHAMEL, Christophe CHAMBOST, Laurence DUNAND, Guy ANCEY, Nathalie BERGUERAND, Jessica Taleb, Gaspard PICOT, Marianne CHAMEL, Christophe BOZON, Yuri SCHRANTZ.

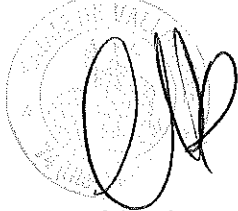
Les commissaires suppléants : Régine VOUILLOZ, Lucien ANCEY, Françoise ANCEY COUTTET, Nicolas ANCEY, Thierry ANCEY, Jérémy VALLAS, Eliott BRES, Antoine EHRET, Serge FILIPPELLI, Dominique ANCEY, Laurence DUNAND, Florine MEUGNIER.

Le Conseil municipal, après délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** la liste des commissaires titulaires et des commissaires suppléants à proposer au Directeur départemental des finances publiques ;
- **AUTORISE** Monsieur ou Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de transmettre la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie.

La secrétaire de séance,

Marie PAYOT



Acte certifié exécutoire le : 16/06/2026
Télétransmis en Préfecture le : 16/06/2026
Notifié ou publié le : 16/06/2026

Ainsi fait et délibéré,

Au registre suivent les signatures,

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Monsieur Patrick ANCEY



La présente délibération est transmise à :

Monsieur le Sous-Préfet de Bonneville

Madame le Trésorier de Sallanches